

DEPARTEMENT de la CORREZE  
COMMUNE DE TREIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 JANVIER 2018

Le 22 janvier 2018, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12                      Votants : 12 + 1 procuration

Etaient présents : COIGNAC Gérard, MOULU Josette, LAGEDAMON Jean-Louis, CHAUMEIL Eléonore, SENOUSSAOUI Bernard, CHABRILLANGES Maurice, SAVIGNAC Sylvie, ROME Hélène, COUTURAS Alain,

LE BOT Patrick, MONTANT Christine, PLAZANET Jean-Paul

Absents : PEYRAUD Michèle (pouvoir à Gérard COIGNAC), VERGNE Frédéric, PAROT Carine

Mme Eléonore Chaumeil a été élu(e) secrétaire de séance.

Mr le Maire rend compte de la présentation de la réglementation des boisements, ses orientations et ses modalités, faite par Mme Fanny BRINDEL du Conseil Départemental en Conseil Communautaire et la nécessité pour certaines communes de délibérer en vue d'adhérer ou non à cette réglementation pour les 10 prochaines années. La commune de TREIGNAC possédant une réglementation particulière (arrêté préfectoral du 2 mai 2009), il n'est pas nécessaire de délibérer avant la caducité de l'arrêté.

**122012018 - Travaux Ad'AP 2018**

Mr le Maire rappelle que l'Ad'AP fixe un calendrier de travaux pour l'accessibilité des bâtiments accueillant du public.

Le bilan des travaux Ad'AP 2017 est dressé avant la présentation des travaux envisagés pour 2018. Il est proposé que soient réalisés en 2018 les aménagements estimés à la somme de 40 924 € HT (49 108.80 € TTC)

Vu les aides du Conseil Départemental en matière d'accessibilité au taux de 25% (plafond des aides par an : 15 000€ soit 60 000 € de travaux)

Vu les aides DETR en matière d'accessibilité au taux de 32% (plafond du montant des travaux : 200 000€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide, d'engager en 2018 les travaux d'accessibilité listés sur tableau ci-joint pour un montant total estimé à la somme de 40 924 € HT (49 108.80 € TTC)
- sollicite auprès du Conseil Départemental de la Corrèze et de la DETR une subvention pour travaux d'accessibilité
- fixe le plan de financement comme suit :
  - Montant total des travaux : 40 924 € HT (49 108.80€ TTC)
  - Subvention du Conseil Départemental au titre de l'accessibilité :  $40\,924\text{€} \times 25\% = 10\,231\text{€}$
  - Aide DETR Accessibilité bâtiment et voirie :  $40\,924\text{€} \times 32\% = 13\,095.68\text{€}$
  - Autofinancement : 25 782.12 € TTC
- fixe l'échéancier des travaux comme suit : début des travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2018
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération (recherche de subventions, signature des dossiers techniques, négociation et signature des contrats d'emprunts....)

### **222012018 - Travaux de Voirie 2018 Plan de financement**

Mr le Maire présente le projet de réfection de la voirie pour 2018.

Les voies retenues par la commission des travaux sont les suivantes selon une estimation HT :

Camping de la plage des Bariousses (allée 1 : 7 710€ et allée 4 : 10 425€)

CR de Boisse : 34 860€

VC de la Goutte : 51 245€

Corrèze Ingénierie propose d'assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 4% du montant des travaux (coût estimé à ce jour à 4 169.60€ HT)

Vu les aides du Conseil Départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de réaliser des travaux de réfection des voies suivantes : Camping de la plage des Bariousses (allées 1 et 4) - VC de Boisse - VC de la Goutte
- décide de retenir l'offre de Corrèze Ingénierie pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération au prix de 4% du montant des travaux
- sollicite des aides auprès du Conseil Départemental de la Corrèze et de la DETR au titre de la voirie communale 2018
- approuve le plan de financement suivant :
  - Travaux : 104 240 € HT
  - Frais divers dont Maîtrise d'œuvre : 5 760 € HT
  - Montant total prévisionnel : 110 000 € HT - 132 000 € TTC
  - DETR sollicitée au titre de la voirie :  $110\,000 \times 32\% = 35\,200$  € (plafonnée à 32 000€)
  - Aide du Conseil Départemental au titre de la voirie : 10 000 €
  - Montant TTC restant à la charge de la commune  $132\,000 - 32\,000 - 10\,000 = 90\,000$  €
- fixe l'échéancier des travaux comme suit : début des travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2018
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération (recherche de subventions, signature des dossiers techniques, consultation des entreprises, négociation et signature des contrats d'emprunts....)

### **322012018 - Nettoyage du terrain situé 2 avenue du 8 mai**

Mr le Maire présente le projet de nettoyage du terrain situé 2 avenue du 8 Mai afin d'assurer la sécurité et la salubrité dans ce secteur.

Ce terrain, sur lequel sont implantés plusieurs bâtiments dont une maison d'habitation, est abandonné depuis plusieurs années. La végétation et les arbres ont envahi cette parcelle qui longe les voies et les parcs publics et qui se situe à proximité de la salle des fêtes, de la caserne des pompiers, du cabinet médical et de kinésithérapie.

L'entreprise Individuelle CAPPE Fabien propose de nettoyer cette parcelle pour la somme de 6 100€ HT et 7 320 € TTC. Sa prestation comprend : abattage des haies et d'arbres avec évacuation des déchets, débroussaillage du parc, élagage et taille des arbres conservés, ouverture pour réaliser les travaux et remise en état à la fin du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de réaliser le nettoyage du terrain situé 2 avenue du 8 mai pour assurer la sécurité et la salubrité dans ce secteur.
- décide de retenir l'offre de CAPPE Fabien d'un montant de 6 800€ HT (7 320€ TTC) pour nettoyer ce parc
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires au nettoyage de ce terrain.

### **422012018 - Fourniture et pose d'une clôture et d'un portail autour du stade de football**

Mr le Maire présente le projet de clôture de l'enceinte du stade de football situé à Coudert.

Une clôture pare ballon va prochainement être installée pour éviter la dispersion des ballons et protéger les maisons situées le long du stade. Afin de compléter la sécurisation du site et éviter l'intrusion de véhicules sur le stade, il est nécessaire d'en clôturer l'enceinte. L'entreprise Individuelle Fabien CAPPE propose de fournir et poser une clôture et un portail métallique pour un montant de 5 820€ HT et 6 798 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de clôturer l'enceinte du stade de football pour sécuriser le site et éviter toute intrusion
- décide de retenir l'offre de CAPPE Fabien d'un montant de 5 820€ HT (6 798€ TTC) pour fournir et poser une clôture et un portail
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la réalisation de ces travaux.

*Alain COUTURAS demande à ce que le portail de l'enceinte du stade André Barrière soit maintenue fermée. Un panneau sera installé et un rappel sera fait aux utilisateurs.*

#### **522012018 - Fourniture et pose d'une main courante sur escalier d'accès à la plage**

Mr le Maire présente le projet de pose d'une main courante sur l'escalier donnant accès à la plage des Bariousses afin de le sécuriser.

L'EURL Serrurerie Métallerie JARGOT propose d'effectuer ces travaux pour la somme de 725€ HT (870€ TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de sécuriser les escaliers donnant accès à la plage des Bariousses par la pose d'une main courante
- décide de retenir l'offre de l'EURL JARGOT d'un montant de 725€ HT (870€ TTC) pour fournir et poser une main courante
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers relatifs à la réalisation de ces travaux.

#### **622012018 - Fourniture et pose d'un portail au cimetière des Eglises**

Mr le Maire présente le projet de fourniture et de pose d'un portail au cimetière des Eglises afin de fermer l'accès du côté de la fontaine Saint Méen.

L'EURL Serrurerie Métallerie JARGOT propose de fournir et poser ce portail pour la somme de 500€ HT (600€ TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de faire poser un portail au cimetière des Eglises sur l'accès du côté de la fontaine Saint Méen.
- décide de retenir l'offre de l'EURL Serrurerie Métallerie JARGOT d'un montant de 500€ HT (600€ TTC) pour la fourniture et pose de ce portail
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### **722012018 - Remplacement d'un robinet altimétrique sur château d'eau**

Mr le Maire informe l'assemblée que le robinet altimétrique stabilisateur équipant le château d'eau du calvaire ne fonctionne plus. Le niveau d'eau de ce réservoir ne peut plus être géré automatiquement.

HYDRAU Elect propose de remplacer cet équipement pour la somme de 5 088€ HT (6 106.44€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de faire remplacer le robinet altimétrique du château d'eau du calvaire .
- décide de retenir l'offre d'HYDRAU Elect d'un montant de 5 088€ HT (6 106.44€ TTC) pour effectuer ces travaux
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### **822012018 - Empierrement de chemins**

Mr le Maire informe l'assemblée que plusieurs chemins sont fortement endommagés et nécessitent d'être empierrés. Il s'agit des pistes de Chartagnac vers Caud, Pauliac vers Couturas, les chemins d'accès à la station d'épuration, à l'étang du Portail, et à la déchetterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de faire empierrer plusieurs chemins
- décide de solliciter plusieurs devis pour la réalisation de cet empièrrement
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### **922012018 - Mur endommagé Route du Calvaire**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un mur appartenant à Mr PEYRISSAGUET s'est partiellement effondré le long de la route du calvaire.

Mr PEYRISSAGUET demande si la commune peut réparer ce mur.

L'assemblée délibérante à l'unanimité n'est pas d'accord pour réparer ce mur appartenant à un particulier. Il sera demandé au propriétaire Mr PEYRISSAGUET de faire procéder à l'évacuation des pierres effondrées sur la voie et à la réfection de ce mur.

### **1022012018 - Contrat de location des copieurs**

Rex-Rotary propose de revoir le contrat de location de copieurs n°87540528952 équipant le secrétariat de la Mairie (1), l'école (1) ainsi que la garderie (1).

Cette proposition AL 3911 prévoit :

Un copieur supplémentaire devrait équiper l'école. Le volume de copies sera augmenté par trimestre (24 000 pages noires), (22 000 pages couleurs), une facture annuelle sera présentée pour les pages supplémentaires, un module de finition pli/agrafage sera rajouté au copieur de la mairie.

Rex Rotary propose de faire un avoir sur le volume initial pour un montant de 500€ HT et un avoir sur la facture 261 764 pour un montant de 1 091.77€ HT

L'assemblée délibérante

- approuve la proposition AL3911 de Rex Rotary pour revoir le contrat de location de copieurs n°87540528952 équipant le secrétariat de la Mairie (1), l'école (1) ainsi que la garderie (1).
- Un copieur supplémentaire équipera l'école. Le volume de copies sera augmenté par trimestre (24 000 pages noires), (22 000 pages couleurs), une facture annuelle sera présentée pour les pages supplémentaires, un module de finition pli/agrafage sera rajouté au copieur de la mairie.
- Un avoir sur le volume initial pour un montant de 500€ HT et un avoir sur la facture 261 764 pour un montant de 1 091.77€ HT seront présentés par REX ROTARY à la commune.
- Le contrat de location est conclu pour une durée de 63 mois avec un loyer trimestriel de 2 773€ HT
- autorise Mr le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

*Mr le Maire informe l'assemblée de la nécessité de trouver un local pour transférer le cabinet médical pendant la durée des travaux de la maison de santé. Plusieurs pistes sont envisagées (location de locaux, aménagement du bâtiment communal situé sur la ZA du Portail ou d'un pavillon du village vacances.)*

### **1122012018 Modification du tableau des emplois**

Mr le Maire propose de rectifier le tableau des emplois en vue de remplacer un agent qui va partir à la retraite au secrétariat.

### **1222012018 - Prix fleurissement 2017**

Un concours des Maisons et Jardins Fleuris a été organisé par la Commune de TREIGNAC en 2017.

Un classement a été établi par la commission fleurissement

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les prix attribués aux différents lauréats

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les prix pour les Maisons et Jardins Fleuris comme suit pour les différentes catégories : 1<sup>er</sup> prix : 30 euros et 2<sup>ème</sup> prix : 20 euros

### **1322012018 - Mise en sens unique de la ruelle longeant la salle des fêtes**

Suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, Mr le Maire propose de règlementer le sens de circulation de la ruelle longeant ce bâtiment. Pour des raisons de sécurité il est proposé que cette ruelle soit en sens unique montant de l'avenue du 11 novembre vers l'avenue du 8 mai.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide de mettre en sens unique montant la ruelle longeant la salle des fêtes, de l'avenue du 11 novembre vers l'avenue du 8 mai
- décide de mettre en place la signalétique nécessaire (panneau et marquage au sol)
- autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents pour la mise en sens unique de la ruelle longeant la salle des fêtes.

*Mr le Maire informe l'assemblée qu'une plus-value de 25 000€ a été estimée pour les travaux du Centre de Secours et d'Incendie en raison de travaux complémentaires (mise en œuvre de fondations spéciales). Une information complète avec les montants définitifs sera présentée à l'issue de la réception des travaux afin de connaître la répartition définitive pour chaque commune.*

### **1522012018 – Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) - IFSE et CIA**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2017 approuvant la mise en place du RIFSEEP et l'avis favorable du Comité Technique du 6 décembre 2017 sur les modalités de sa mise en place.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon avis du Comité Technique Paritaire.

### **1622012018 - Réaménagement du site du Pré Départ - Consultation pour AMO**

Mr le Maire informe l'assemblée que des compétitions de canoë kayak vont se dérouler dans les années à venir à Treignac (en 2018 Championnat de France – en 2019 Coupe du Monde de Descente). De plus, une candidature aux Championnat du Monde de Descente en 2022 a été déposée auprès de la Fédération Française de Canoë Kayak. Ces événements auront lieu au Pré Départ. Ce site nécessite des travaux pour accueillir au mieux ces manifestations et permettre un bon déroulement des épreuves et animations entourant ces compétitions. Les aménagements à prévoir sont : le drainage du site, la réalisation d'une plateforme entre la rivière et l'actuelle chaussée, la création d'une voirie, la réfection de la chaussée existante, la remise en forme de l'espace vert et l'installation de gaine pour alimentation électrique.

La commune n'ayant pas les compétences techniques pour monter le dossier et suivre les travaux, il doit être fait appel à un intermédiaire pour accompagner la collectivité dans ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de réaménager le site du Pré départ en vue d'accueillir dans de bonnes conditions les compétitions sportives de canoë-kayak
- de lancer une consultation en vue de retenir un prestataire pour assister la commune en matière de maîtrise d'œuvre
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette maîtrise d'œuvre (recherche de subventions, signature des dossiers techniques, consultation des entreprises, négociation et signature des contrats d'emprunts....)

### **1722012018 - Règlement d'utilisation de la salle des fêtes - Tarifs pour remboursement de matériel**

Mr le Maire présente le nouveau règlement d'utilisation de la salle des fêtes accompagné de ses annexes parmi lesquelles l'état des lieux mentionnant le tarif du matériel manquant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le règlement d'utilisation de la salle des fêtes et ses annexes ci joint
- fixe les tarifs pour le remboursement de matériel manquant précisés sur l'état des lieux ci joint

### **1822012018 – Petites Cités de Caractère – Délégués et Commission communale**

Mr le Maire propose d'une part de désigner les délégués de la commune de TREIGNAC à l'association « Petites Cités de Caractère ». Sylvie SAVIGNAC et Patrick LEBOT sont candidats, d'autre part de constituer une commission communale « Petites Cités de Caractère ». Alain COUTURAS Jean Louis LAGEDAMON, Eléonore CHAUMEIL, Hélène ROME sont candidats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne les délégués à l'association « Petite Cités de Caractère » : Sylvie SAVIGNAC délégué titulaire, Patrick LEBOT, délégué suppléant
- décide de constituer une commission communale en charge des affaires liées aux « Petites Cités de Caractère » et approuve la liste des membres comme suit : Alain COUTURAS, Jean Louis LAGEDAMON, Eléonore CHAUMEIL, Hélène ROME.

### **1922012018 – Initiation aux activités de Canoë kayak pour la classe de CM2 - Année scolaire 2017-2018**

Vu la proposition de la Station Sports Nature de TREIGNAC d'initiation et découverte de la pratique du Canoë Kayak pour les enfants de la classe de CM2 de Treignac pour l'année scolaire 2017-2018.

Vu l'aide du Conseil Général de la Corrèze pour favoriser l'accès des jeunes aux Sports Nature  
Considérant que cette initiation permettrait notamment aux élèves de s'adapter à un milieu nouveau, de gérer leur appréhension et leur émotion, de favoriser l'entraide par une activité sportive

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de la Station Sports Nature de Treignac pour 6 séances d'initiation au Canoë kayak des élèves de CM2 de l'Ecole Camille Fleury, d'un montant de 1 550 € TTC
- de solliciter une aide auprès du Conseil Général de la Corrèze
- d'approuver le plan de financement suivant :
  - Aide du Conseil Général :  $1\ 550 \times 30\% = 465 \text{ €}$
  - Autofinancement :  $1\ 550 - 465 \text{ €} = 1\ 085 \text{ €}$
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **2022012018 – Encadrement activités périscolaires par Station Sports Nature de la classe de CM2 - Année scolaire 2017-2018**

Vu la proposition de la Station Sports Nature de TREIGNAC d'encadrer des activités périscolaires pour les classes de CE2-CM1-CM2 du 27 avril 2018 au 29 juin 2018.

Les activités réparties en 10 séances sont : Kimball, jeux à l'aveugle pour sensibiliser aux handicaps, athlétisme, jeux collectifs, sarbacane

Vu l'aide du Conseil Départemental de la Corrèze pour favoriser l'accès des jeunes aux Sports Nature

Considérant que ces activités permettent aux jeunes de découvrir de nouvelles activités et entrent pleinement dans le projet des activités périscolaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de la Station Sports Nature de Treignac pour 10 séances multi activités dans le cadre du temps périscolaire des élèves de CE2-CM1-CM2 de la garderie Courte Echelle, d'un montant de 420 € TTC
- de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Corrèze
- d'approuver le plan de financement suivant :
  - Aide du Conseil Départemental :  $420 \times 30\% = 126 \text{ €}$
  - Autofinancement :  $420 - 126 = 294 \text{ €}$
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **2122012018 - Travaux de taille d'arbres place de la République - Débroussaillage du chemin du rat**

Mr le Maire informe l'assemblée que les arbres autour de la place de la République doivent être taillés avant le printemps.

De plus le chemin du Rat répertorié dans les circuits de trail, doit être débroussaillé et nettoyé pour en permettre l'utilisation et le passage en toute sécurité.

L'entreprise individuelle CAPPE Fabien propose d'effectuer ces travaux pour un montant respectif de 580€ HT et 1200€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de faire tailler les arbres situés place de la République avant le printemps
- décide de faire nettoyer le chemin du rat
- décide de retenir l'offre de l'Entreprise Individuelle CAPPE Fabien pour un montant respectif de 580 € HT et 1 200 € HT
- donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la réalisation de ces travaux.

*Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté les services de la DDT après qu'ait été signalé un problème de surverse sur une voie communale du Borzeix, consécutif aux fortes pluies de janvier.*

*Une traversée de route est déjà en place mais il est conseillé, pour minimiser le risque de nouvelle surverse, d'installer une autre canalisation. En se rendant sur place, il a été constaté d'importants travaux de drainage de terrains sur une zone humide qui faisait éponge et retenait l'eau dans le cas de fortes pluies. A cause de ces travaux toute l'eau est désormais canalisée et arrive vers cette conduite en traversée de route. Cela a été signalé par le technicien au service de la police de l'eau pour faire stopper le drainage de cette zone humide.*

*Patrick LEBOT informe l'assemblée que des agendas réalisés par une société avec financement par des encarts publicitaires d'entreprises locales sont à distribuer aux treignacois. Une répartition de tournée va être proposée aux élus pour une distribution rapide.*

*Mr le Maire a levé la séance à 20h00.*